

1. Exigences relatives à la maçonnerie existante

Pour garantir les propriétés anti-effraction des éléments anti-effraction, on part du principe que le mur adjacent est un mur massif en béton ou en briques, conformément au tableau. D'autres types de murs (par ex. murs de montage) conviennent s'il est garanti que les charges qui se produisent peuvent être absorbées et que la résistance de la maçonnerie est comparable à la résistance de l'élément anti-effraction. Le cas échéant, il faut démontrer cette adéquation. Il convient de vérifier, avant le montage, que l'ouverture murale ne présente pas de dommages susceptibles de nuire à la solidité générale. Les dommages constatés doivent être réparés de manière appropriée et professionnelle.

Exigences relatives au mur existant selon DIN EN 1627

Mur maçonné selon DIN 1053-1			Mur en béton armé selon DIN 1045-2		Mur en béton cellulaire		
Épaisseur nominale	Résistance à la pression des pierres	Groupe de mortiers (min.)	Épaisseur nominale	Classe de résistance (min.)	Épaisseur nominale	Résistance à la pression des pierres	Version
≥ 115 mm	≥ 12	MG II/DM	≥ 100 mm	CI2/15	≥ 170 mm	≥ 4	Collé

2. Moyens de fixation

Les moyens de fixation suivants peuvent être utilisés pour monter l'élément anti-effraction dans l'ouverture murale :

- chevilles pour cadres d'au moins \varnothing 10 mm, autorisées pour la maçonnerie existante
- vis de montage d'au moins \varnothing 7,5 mm, si autorisées pour la maçonnerie existante (profondeur de vissage d'au moins 60 mm)

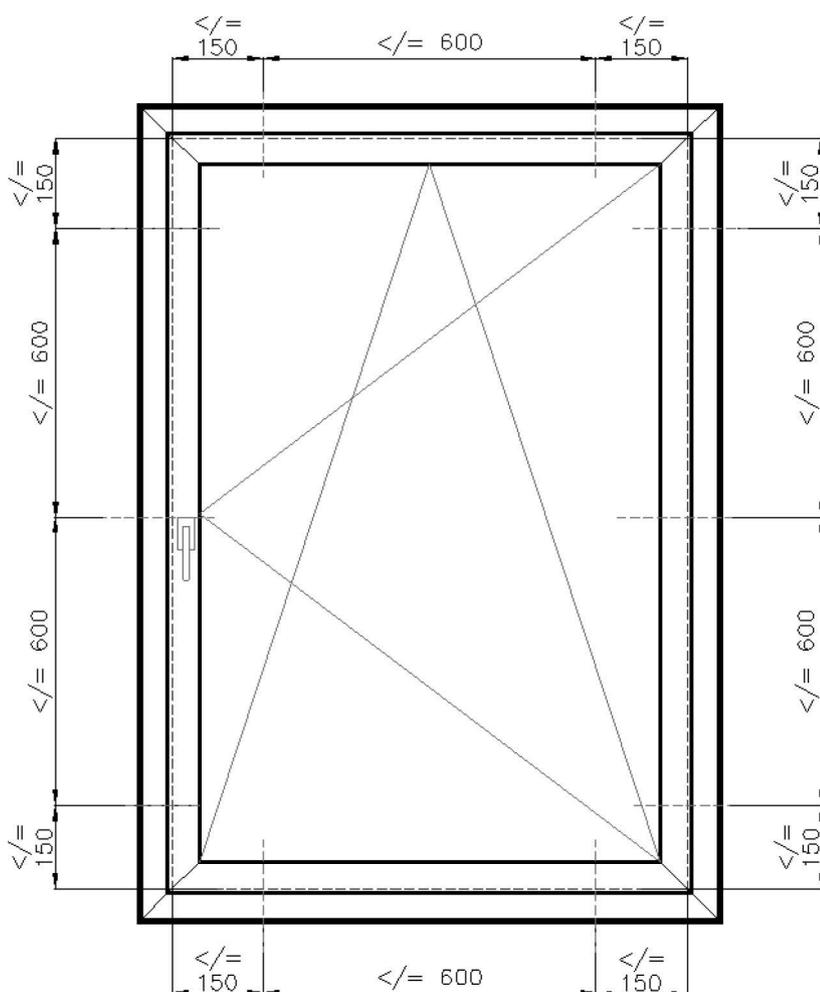
Le choix des moyens de fixation doit se faire en tenant compte des forces à transmettre, de la résistance de l'élément de construction adjacent (maçonnerie, béton) et des mouvements qui se produisent dans le joint de raccordement, par ex. en raison de la dilatation thermique. Les points d'ancrage doivent être choisis de préférence dans la zone des points de verrouillage.

3. Montage

Mettre en place l'élément de fenêtre d'aplomb et de niveau et le fixer avec des cales. Doubler le cadre de manière à résister à la pression au niveau des points de verrouillage/fixation sur la maçonnerie (par ex. cales de pose de différentes épaisseurs en bois dur).

La distance entre les points de fixation sur le corps de bâtiment doit être de 600 mm maximum, la distance à partir des angles intérieurs de 150 mm maximum ! Effectuer un contrôle fonctionnel et vérifier les joints de construction, les réajuster si nécessaire. Joint de construction vertical sur les côtés et transversal en haut et en bas de 12 mm maximum. Fixer le cadre dans la maçonnerie au niveau des cales de pose/points de verrouillage avec des moyens de fixation appropriés (voir point 2) et vérifier à nouveau le fonctionnement.

Points de fixation des fenêtres RC 1, RC 1N, RC 2



Distances entre les fixations à partir de l'angle intérieur du cadre : max. 150 mm (s'applique également en cas d'utilisation de profilés de traverse) pour les fenêtres, distance entre les fixations 600 mm max.

4. Étapes finales

- Les cavités entre la maçonnerie et le cadre doivent être entièrement remplies de mousse de polyuréthane ou de laine minérale. Les joints de raccordement avec l'extérieur doivent être rendus étanches à la pluie battante conformément aux directives de montage en vigueur, par ex. avec des bandes de cellulose élastiques et un matériau d'étanchéité durablement élastique.
- Crépir avec la maçonnerie ou poser des habillages.
- Levier/poignée de fenêtre : le levier doit être conforme à la norme DIN EN 1627
- Effectuer un contrôle de fonctionnement et, le cas échéant, réajuster les paumelles, régler si possible les renforts de paumelle sans jeu.



Remarque : les rapports d'essai et les notices de montage ne couvrent que la situation de montage décrite dans la norme, à savoir l'installation dans un mur massif. En cas d'ouvertures différentes dans la maçonnerie, le montage doit être convenu au cas par cas avec le client.
Modèle d'attestation de montage selon DIN EN 1627, voir page suivante.

